



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2020

La séance est ouverte à 19h30. M. le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le **27/02/2020**

A l'ouverture de la séance sont présents :

Patrice DIETLER, Maire,

Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absents : Mme HELFRICH Karine ayant donné procuration à M. DIETLER Patrice,
Mme KERN Simone ayant donné procuration à M. HALTER Gérard,
Mme WENDLING Béatrice ayant donné procuration à M. BECKER Gérard

Les membres approuvent le procès-verbal de la précédente séance.

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme DESCROIX Véronique**

Avant de débiter la séance, M. Le maire sollicite l'autorisation des membres du conseil quant au rajout des deux points suivants à l'ordre du jour :

- Classement de parcelles dans le domaine public communal
- Demande cession gratuite terrain rue des Jardins pour réalisation trottoir

Accord est donné à l'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

2020-02-01°) Compte administratif 2019

2020-02-02°) Compte de gestion 2019

2020-02-03°) Affectation des résultats 2019

2020-02-04°) Attribution numéro de maisons

2020-02-05°) Classement de parcelles dans le domaine public communal

2020-02-06°) Demande cession gratuite terrain rue des Jardins pour réalisation trottoir

2020-02-07°) Demande de subventions

2020-02-07A) Subvention AM67

2020-02-07B) Fondation du Patrimoine

2020-02-07C) Jeunes Sapeurs-Pompiers Pays de Hanau - Bouxwiller

2020-02-08°) Divers et informations

Elections municipales 15 mars 2020 – tableau des assesseurs

2020-02-01°) Compte administratif 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes: 405.707,20 €
Dépenses: 383.912,49 €

Excédent de fonctionnement 2019 : + 21.794,71 €

Report excédent de fonct. N-1 : + 151.171,05 €

EXC GLOBAL de FONC 2019 : + 172.965,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes: 80.147,23 €
Dépenses: 239.911,03 €

Déficit d'investissement 2019 : - 159.763,80 €

Report excédent d'inv. N-1 : + 81.022,91 €

DEF GLOBAL d'INV 2019 : - 78.740,89 €

EXC. GLOBAL CLOTURE 2019 : + 94.224,87 € (hors restes à réaliser)
+ 83.710,47 € {(avec restes à réaliser (DI 10.514,40 €)}

En l'absence du Maire et sous la présidence de M. BALTZER Jean-Michel, adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- d'APPROUVER le Compte Administratif de la Gestion Générale 2019.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-02-02°) Compte de gestion 2019 :

Le Conseil Municipal,

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion de la Gestion Générale,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Bouxwiller, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS le Compte de Gestion 2019

2020-02-03°) Affectation des résultats 2019 :

Réuni sous la présidence de M. DIETLER, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif (Gestion Générale) de l'exercice 2019,

Considérant l'obligation pour les collectivités ayant adopté l'instruction comptable M 14 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif 2019 de la commune de KIRRWILLER présente

- un excédent de fonctionnement de : **+ 172.965,76 €**
- un déficit d'investissement de : **- 78.740,89 €**
- un excédent de clôture de : **+ 83.710,47 €**

Considérant que les restes à réaliser s'élèvent à 10.514,40,-€ en dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

d'affecter le résultat comme suit:	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:
Virement à la section d'investissement	:
RESULTAT DE FONC de L'EXERCICE:	EXCEDENT : +172.965,76 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2019.	:
Affectation obligatoire	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) (D001)	:
Déficit résiduel à reporter	:
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068):	89.255,29 €
Solde disponible affecté comme suit:	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	:
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne R002):	+ 83.710,47 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne R001):	:
B) DEFICIT AU 31/12/2019.
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) (ligne D001):	- 78.740,89 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2018	:
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	:
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	:

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-02-04°) Attribution numéro de maisons :

M. Le Maire expose qu'il y a lieu d'attribuer officiellement un numéro de voirie à plusieurs maisons récemment construites ou qui le seront très prochainement du fait du dépôt d'un permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'attribuer les numéros de voirie suivants :

- **N°9 Impasse des Poiriers** à la nouvelle construction sur section 9 parcelle 218 et 121 (WICK Marion et MEYER Thomas)
- **N°8 Impasse des Poiriers** à la future construction sur section 9 parcelle 121 (WICK Thierry et ZIMMERMANN Stéphanie)
- **N°92 rue Principale** à la nouvelle construction sur section 1 parcelle 117 et 120 (DENNI Robin)
- **N°7 rue des Jardins** à la nouvelle construction sur section 6 parcelles 92 et 93 (KNIPPER Ghislain et Amandine)
- **N°4 et n°6 rue de Buswiller** aux deux nouvelles constructions sur section 13 parcelle 136 (M. PFRIMMER)
- **N°2B rue des Roses** à la future construction sur section 3 parcelle 34 (M. WEESS Thomas)

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-02-05°) Classement de parcelles dans le domaine public communal – rue des Jardins :

M. Le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2018, la « création, aménagement et entretien de la voirie », est désormais une compétence communautaire et c'est donc cet EPCI qui programme les chantiers dans les diverses communes membres et en organise la réalisation.

Considérant que l'extension de la rue des Jardins au droit des dernières constructions est programmée pour cette année, M. Le Maire s'est rendu sur site hier avec M. KIFFER Ghislain, ingénieur voirie et réseaux en charge du pilotage de cette compétence pour le compte de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (ComCom HLPP). Après vérification, il s'avère que certaines parcelles (trottoirs côté gauche de la rue en venant de la rue principale), sont à ce jour classées dans le domaine « privé » de la commune. Ces parcelles avaient été cédées gratuitement à la commune par les riverains, lors des premières constructions côté impair (année 2009),

pour la réalisation des trottoirs. Or, la compétence intercommunale ne pouvant s'exercer que sur le domaine public il est nécessaire de décider du classement des parcelles 137,139,141 et 143, section 6, dans le domaine public communal.

La rue des Jardins devant être étendue jusqu'au bout de la parcelle 93 section 6 il doit également être demandé d'inclure cette petite portion dans la voirie communale.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par la voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- de classer dans le domaine public communal, les parcelles suivantes :

Section 6 – parcelle 137 – contenance 66 m²

Section 6 – parcelle 139 – contenance 24 m²

Section 6 – parcelle 141 – contenance 54 m²

Section 6 – parcelle 143 – contenance 52 m²

- De solliciter le classement dans la voirie communale de la rue des Jardins, depuis le croisement d'avec la rue Principale jusqu'à la limite entre la parcelle 93 et la parcelle 92 en section 6,
- De solliciter la prise en compte de ces modifications dans le tableau de classement de voirie,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-02-06°) Demande cession gratuite terrain rue des Jardins pour réalisation trottoir :

M. Le Maire expose par ailleurs que Mme et M. KNIPPER Ghislain, ont érigé leur nouvelle construction sur la parcelle 93 section 6 rue des Jardins, conformément au permis qui leur a été délivré en date du 25/10/2018. Afin de procéder à la réalisation du trottoir au droit de leur propriété, il est nécessaire qu'ils cèdent gratuitement une portion de terrain d'une largeur équivalente aux parcelles constituant les trottoirs devant les habitations situées côté impair de la rue. M. KNIPPER étant présent lors de la réunion sur site avec M. Le maire et M. KIFFER, il a d'ores et déjà donné un accord verbal à cette cession.

Après réception de l'accord écrit de Mme et M. KNIPPER, M. Le Maire propose de procéder à l'arpentage de la portion nécessaire à la réalisation du trottoir et de demander le classement de cette parcelle dans le domaine public communal afin que la ComCom puisse également l'inclure dans le programme des travaux de voirie de la rue des Jardins programmés en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- De demander à Mme et M. KNIPPER de notifier par écrit leur accord quant à la cession gratuite d'une portion de leur parcelle n°93 section 6 nécessaire à la réalisation du trottoir,
- De faire arpenter cette portion,
- De demander le classement de cette parcelle dans le domaine public communal afin que la ComCom puisse également l'inclure dans le programme des travaux de voirie de la rue des Jardins programmés en 2020.
- Que tous les frais d'arpentage et de notaire relatifs à ces formalités seront à la charge de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-02-07°) Demande de subventions :

2020-02-07A) Subvention AMF 67 :

M. Le Maire présente la demande de cotisation d'un montant de 175,42 € due pour l'année 2020 à l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin, englobant l'affiliation à l'Association des Maires de France et l'abonnement à la revue « Maires de France ».

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'autoriser le mandatement de la cotisation d'un montant de 175,42 € pour l'année 2020;
- d'imputer la dépense au compte 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-02-07B) Fondation du Patrimoine :

M. Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune de Kirrwiller à la Fondation du Patrimoine, par le versement d'une subvention de 100,-€ pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- de verser une subvention de 100,-€ à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2020 ;
- d'imputer la dépense au compte 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-02-07C) Jeunes Sapeurs-Pompiers Pays de Hanau – Bouxwiller :

M. Le Maire expose la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Pays de Hanau – Bouxwiller. Considérant qu'aucun jeune de Kirrwiller ne fait partie de cette association et que la commune souhaite prioriser les demandes émanant d'associations œuvrant dans la commune,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- de pas donner suite à cette demande de subvention.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-02-08°) Divers et informations :

Elections municipales 15 mars 2020 – tableau des assesseurs. Rappel est fait que le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.